

Détails du programme

• Secteurs d'engagement privilégiés

JEUNESSE

Comprend les engagements pour des initiatives favorisant l'avancement de la connaissance individuelle et collective.

CULTURE ET TOURISME

Comprend les engagements pour des initiatives contribuant au développement de la richesse culturelle et touristique des collectivités et des individus.

ENTREPRENEURIAT

Comprend les engagements pour des initiatives favorisant le développement de l'entrepreneuriat.

SANTÉ ET SAINES HABITUDES DE VIE

Comprend les engagements pour des initiatives privilégiant une approche préventive, l'intervention précoce et la recherche afin d'accroître la qualité de vie et le bien-être physique et mental des individus et des collectivités.

COMMUNAUTAIRE

Comprend les engagements auprès d'organismes à caractère communautaire visant à apporter des services divers aux communautés qu'ils desservent.

• Critères d'admissibilité

Faire affaire avec Desjardins

Être membre ou client de la Caisse Desjardins de Bellechasse.

Nature de l'organisme

Sa raison d'être est axée sur le bien-être de la collectivité ou d'une catégorie particulière de personnes, et son activité doit s'inscrire dans l'un des secteurs d'engagement privilégiés.

Nature du projet

Le projet doit être structurant pour la communauté et doit être profitable pour une grande partie de celle-ci. La provenance et le nombre de personnes participant à l'activité, à l'événement ou au projet, ainsi que ses retombées médiatiques, doivent justifier une participation de Desjardins.

Autonomie financière de l'organisme

Être en mesure de démontrer l'efficacité de sa gestion financière, démontrer la viabilité et l'autonomie d'existence à moyen terme et faire des efforts d'autofinancement. Desjardins ne supporte pas les organismes en ce qui a trait à leurs dépenses administratives de fonctionnement (par exemple : la rémunération).

• Exigences

Exclusivité

Proposer l'exclusivité dans le domaine des institutions financières ou dans l'un des segments suivants : banques, assurances et cartes de crédit, sauf s'il s'agit de commandites dans le secteur coopératif.

Visibilité

Assurer une bonne visibilité à la Desjardins (affichage, publicité dans les médias, etc.), s'engager à respecter les règles d'utilisation précisées sur le site Internet desjardins.com/identite et à obtenir l'autorisation de Desjardins avant la production ou l'utilisation du matériel comprenant l'identification ou la signature Desjardins dans un délai permettant toute modification jusqu'à l'entièvre satisfaction de Desjardins. Tout matériel publicitaire ou photographique découlant des projets pourra être utilisé par la caisse pour sa promotion.

Sources de financement

Être soutenu par d'autres joueurs locaux importants.

Documents à joindre au formulaire

Fournir les états financiers et/ou le budget du projet présenté.

• Dépôt de projets

- La date limite pour soumettre un projet est le 1^{er} mars, 1^{er} juin et le 1^{er} octobre de chaque année. Desjardins se réserve le droit de refuser tout projet et d'offrir une aide financière moindre que celle demandée, puis d'en réviser les termes proposés;
- Un délai de 4 à 6 semaines après la fin de la période de mise en candidature est requis pour traiter les demandes;
- La présence d'un représentant de l'organisme lauréat est requise lors de l'événement d'annonce des contributions financières :
 - assemblée générale annuelle (avril)
 - activité dans le cadre de la Semaine de la coopération (octobre);
- Une entente entre les deux parties sera signée avant le déboursé de la contribution.

Un allié présent pour les collectivités

Le Fonds d'aide au développement du milieu

Le Fonds d'aide au développement du milieu de la Caisse Desjardins de Bellechasse aide financièrement à la réalisation d'un projet porteur présenté par une personne, une association, un groupe, une institution ou un organisme, touchant le territoire de Bellechasse.

